

Le réseau catalographique de l'OCLC

*par Christian Lupovici, délégué du réseau
européen au Conseil des utilisateurs d'OCLC,
président de l'Association des utilisateurs
du réseau OCLC en France*

P

présentation du système OCLC

OCLC n'est pas seulement la plus grande banque de données de bibliothèques au monde, c'est aussi le plus important réseau de bibliothèques, et qui met à la disposition de ses membres, toute une gamme de services qui vont de la fourniture de données en ligne ou sur CD-ROM, à la réalisation du concept de bibliothèque électronique, en passant par la constitution et la distribution de banques de données thématiques sans oublier le prêt interbibliothèques international et la conversion de fichiers.

OCLC (Online Computer Library Center) est une organisation de type associatif sans but lucratif. OCLC est donc dirigé par des instances représentatives dont un Conseil d'Administration et un Conseil des utilisateurs. Depuis 1985, ces deux conseils ont entériné, dans les statuts, la dimension internationale de l'organisation, et depuis 1988, un représen-

tant des bibliothèques européennes siège au Conseil des utilisateurs où se discutent en ce moment les modalités d'une plus grande représentation des nombreuses bibliothèques qui, de par le monde, adhèrent au réseau et aux services d'OCLC.

La banque de données

La banque de données est unique et multimédia. Elle comprenait en juillet 1990 plus de 21 millions d'enregistrements et 364 millions de localisations correspondant à 10 000 bibliothèques participantes, dans 38

pays. Les tableaux ci-contre indiquent la répartition des enregistrements bibliographiques par types de document et celle des Bibliothèques membres d'OCLC. La banque de données contient, à côté des livres, tout types de documents, en particulier des disques, des partitions musicales, des manuscrits, et surtout des publications en série qui servent à éditer de multiples catalogues collectifs, dont le plus célèbre est CONSER. Ces catalogues collectifs sont, bien sûr, mis à jour par les participants selon leurs procédures propres.

RÉPARTITION PAR TYPES DE DOCUMENT juillet 1990

Ouvrages	18 181 269
Publications en série	1 193 702
Audiovisuel	521 721
Cartes	252 989
Manuscrits	115 744
Enregistrements sonores	619 624
Partitions musicales	513 175
Fichiers informatiques	31 750
TOTAL	21 429 974

RÉPARTITION DES BIBLIOTHEQUES MEMBRES juillet 1989

Types de bibliothèques	Nombre	%
Bibliothèques universitaires	1 257	28,21
Bibliothèques scolaires	79	1,77
Biblioth. de collèges (community)	357	8,01
Bibliothèques de recherche	90	2,02
Bibl. spécialisées - Droit	305	6,84
- Médecine	289	6,48
- Théologie	119	2,67
Bibliothèques de centres de calcul	84	1,88
Biblioth. de sociétés industrielles	409	9,18
Bibliothèques d'institutions fédérales	479	10,75
Bibliothèques d'Etats	43	0,96
Bibl. de collectivités territoriales	74	1,66
Bibliothèques publiques	595	13,35
Autres types de bibliothèques	275	6,17
TOTAL	4 455	

Le graphique ci-dessous représente l'importance des différentes langues dans la base : on remarque que le français vient en troisième position avec 1 191 651 documents ; le japonais, qui en compte 167 366, est légèrement devancé par le latin et le chinois. La banque de données comporte également des enregistrements multialphabets et multicaractères qui sont gérés, au niveau local sur des stations de travail qui permettent l'affichage de ces caractères non-latins. C'est le cas pour le chinois, le japonais, le coréen et pour l'hébreux.

L'alimentation de la banque de données catalographique

La banque de données se comporte comme s'il y avait un fichier bibliographique unique auquel se rattache un fichier des localisations. Le fichier bibliographique est constitué pour les 2/3 par l'apport des bibliothèques participantes et pour 1/3 de l'apport des bibliothèques nationales. Les bibliothèques nationales qui alimentent régulièrement la base OCLC sont : la Bibliothèque du Congrès, la

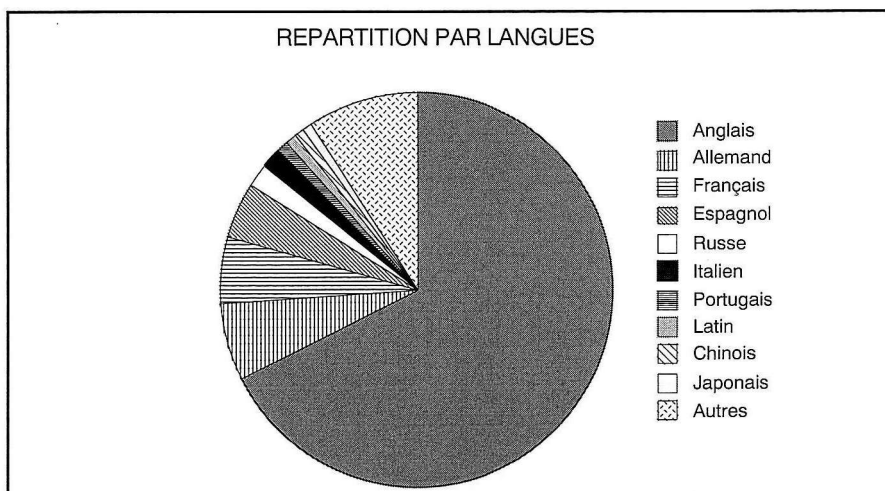
Bibliothèque nationale d'Agriculture, la NLM (Bibliothèque nationale de Médecine), la Bibliothèque Nationale du Canada, la British Library, et la Bibliothèque nationale d'Australie. La bibliothèque nationale de Chine et la Bibliothèque de la Diète du Japon ont passé des contrats de conversion rétrospective.

Un travail considérable de dédoublement est donc effectué en permanence, avec l'aide de traitements automatiques, par une équipe spécifique de 17 personnes de façon que ne restent dans le catalogue que les enregistrements uniques, les "master records" pour lesquels une priorité est réservée aux enregistrements fournis par la Bibliothèque du Congrès. Les seuls doublons qui peuvent être tolérés par hypothèse, sont les doublons entre les enregistrements des Bibliothèques nationales qui sont considérés comme des enregistrements de référence et à ce titre restent de façon permanente dans la banque de données. C'est la même base qui sert à l'interrogation professionnelle et au catalogage. La mise à jour de la banque de données se fait chaque nuit pendant 4 heures.

La banque de données comporte également des fichiers de référence qui, actuellement, ne sont pas encore liés de façon dynamique à la base bibliographique, mais qui sont interrogeables en ligne dans la même procédure d'interrogation et qui servent à la détection des anomalies par des traitements en différé.

Les fichiers d'autorité qui sont aujourd'hui opérationnels, sont ceux de la Bibliothèque du Congrès et de la NLM. Mais il est possible de rendre opérationnel d'autres fichiers d'autorité comme la liste Laval ou RAMEAU pour les vedettes matières ou les fichiers d'autorité auteurs des bibliothèques nationales européennes.

REPARTITION PAR LANGUES



Le statut juridique des notices

Les services d'OCLC, et particulièrement tous les services qui sont liés à la distribution et à l'exploitation des données, s'effectuent par l'intermédiaire de réseaux qui ont une reconnaissance juridique dans les statuts d'OCLC. C'est sur cette base que sont représentées les bibliothèques au Conseil des utilisateurs. C'est sur cette base que sont réellement distribués, aux Etats-Unis, les services à valeur ajoutée à partir des données fournies par OCLC. Hors des Etats-Unis, la distribution des services d'OCLC s'effectue par l'intermédiaire juridique et commercial d'OCLC-International qui a mis en place 2 bureaux, l'un pour l'Europe (à Birmingham en Grande-Bretagne), l'autre pour l'Asie du Sud-Est. Dans ces 2 cas, la distribution des services se fait soit par des intermédiaires lorsqu'ils existent, soit sans intermédiaire, directement à des bibliothèques ou des ensembles de bibliothèques.

Il découle du mode de fonctionnement collectif de l'organisation, que la propriété juridique des données est la propriété collective de l'ensemble des membres du réseau OCLC. C'est d'ailleurs sur ce modèle que fonctionne le CCN en France.

Le problème posé par la diffusion et la redistribution des données du réseau OCLC est extrêmement simple dans son principe. Les données ne sont pas affectées d'un droit d'usage. Mais, pour éviter d'être pillé, OCLC demande, dans ses contrats, de respecter certaines conditions qui sont définies pour chaque cas : l'évaluation du volume de données qui seront traitées, le nombre d'utilisateurs, et dans le cas d'un réseau, le nombre de bibliothèques destinataires des données. La cession de données d'un membre du réseau à

un autre membre ne pose aucun problème et ne donne lieu à aucun droit d'usage.

Le catalogage courant

Les principes généraux

Le principe essentiel du catalogage courant sur OCLC réside dans l'interrogation du fichier maître ; on peut soit s'approprier la copie d'une notice existante, c'est la dérivation, soit constater l'absence de notice pertinente et la saisir directement, c'est la création. Dans le cas d'une dérivation, la notice d'origine n'est pas modifiée dans le fichier maître, mais l'appropriation que s'en est fait la bibliothèque est stockée dans sa nouvelle forme, dans le fichier sur bande de la bibliothèque. Dans le cas d'une création, le fichier maître est alimenté par cette création de même que le fichier sur bande de la bibliothèque. Dans les deux cas, le fichier des localisations est alimenté par les nouvelles informations.

Cas des accès matières en français.

Ces principes généraux souffrent des exceptions extrêmement intéressantes : les accès matières effectués par les bibliothèques françaises sont codés comme se référant à la liste d'autorité RAMEAU, et pour cela ils sont intégrés et conservés dans le "master record", même si une mise à jour d'une bibliothèque nationale intervient.

Les bibliothèques peuvent donc récupérer, éventuellement ajouter des indexations, mais pas corriger directement. Pour suppléer à cet inconvénient dû à l'absence du fichier d'autorités français résidant sur OCLC, certaines bibliothèques vont recevoir un statut spécial qui, aux Etats-Unis, est réservé aux bibliothèques les plus prestigieuses, pour

leur permettre d'effectuer des corrections sur la zone d'indexation RAMEAU dans les "master record". C'est un énorme avantage, mais aussi une grande responsabilité.

Les procédures de catalogage

Sur le plan des procédures, il suffit, dans sa version de base, d'un poste de type IBM/PC ou fortement compatible avec disque dur 20 Mo, 640 K minimum de mémoire vive, accompagné d'un modem auto-dial. Le matériel, qui était complètement dédié il y a encore quelques années, a progressivement évolué vers du matériel complètement standard, utilisant des protocoles normalisés. Une version Macintosh est à l'étude.

Le micro supporte le protocole de télécommunication et le logiciel de catalogage.

Plusieurs procédures sont possibles alternativement :

- la procédure en ligne ;
- la procédure en différé ;
- la combinaison des deux ;
- le chargement de bandes.

La procédure en ligne permet d'interroger le fichier qui est situé à Dublin (Ohio, USA), via Transpac, le noeud de transit international, le PSS (en Grande-Bretagne) jusqu'à Birmingham, et de là jusqu'à OCLC par une ligne spécialisée. Les informations récupérées d'OCLC transitent sur la ligne et arrivent sur le PC local. C'est à ce niveau que la notice est traitée par la bibliothèque qui renvoie aussitôt les seuls champs modifiés ou la nouvelle forme de la notice à la banque de données, puis passe à l'enregistrement suivant. Cette procédure qui demande une validation champs par champs va être bientôt modifiée pour apporter plus de souplesse et de confort aux catalogueurs, dans le cadre du nouveau système, appelé PRISM.

Le système PRISM permet la manipulation sur le micro-ordinateur, en local et selon des principes de traitement de texte, des enregistrements créés ou dérivés. On peut également utiliser le logiciel CAT-CD 450 qui permet de constituer, en local, un fichier de catalogage qui comporte les enregistrements de création originale, grâce au logiciel de catalogage en local, qui sont ajoutés aux enregistrements télédéchargés de la base centrale et à ceux qui ont été récupérés sur les CD-ROM. Toutes ces notices peuvent être retraitées en local grâce à des procédures très ergonomiques de traitement de texte avec fenêtrage pour le contrôle des notices d'autorité.

Toutes les notices catalographiques sont soumises par le système local, à des contrôles de syntaxe et de cohérence. Le fichier des notices validées est ensuite téléchargé sur la base OCLC, en direct ou en différé par une procédure qui peut être complètement automatique. Un rapport de traitement est renvoyé automatiquement à la station émettrice pour informer la bibliothèque du déroulement des opérations et lui redonner l'initiative.

La complémentarité d'une connexion sur la base centrale est possible à tout moment, même lorsque l'on travaille sur le CD-ROM. C'est très utile, en particulier pour avoir accès, en cours de catalogage, aux fichiers d'autorités lorsqu'on n'est pas abonné aux fichiers d'autorité sur CD-ROM. Les disques de catalogage sont disponibles en 5 séries : les monographies récentes ; les monographies plus anciennes et les non-livres ; les documents en Droit ; les documents en Médecine ; les fichiers d'autorité enfin.

Le chargement de bande, enfin. OCLC permet en effet à des bibliothèques ou des ensembles de biblio-

thèques qui ont déjà constitué un fichier informatisé en MARC compatible avec le LC-MARC, de charger leur fichier sur la banque de données, en les rétribuant pour leur part de créations originales, malgré l'énorme effort de dédoublonnage à effectuer. Et ceci, même avec un reformatage nécessaire. Cette procédure, complètement en différé, en aveugle, nous rapproche des procédures de conversion rétrospective de fichiers manuels.

Les produits en retour

Les produits en retour peuvent être très variés. La DBMIST, lors de sa négociation avec OCLC avait volontairement limité ces produits à 4 types :

- le fichier de chaque bibliothèque en microfiches ;
- le fichier de chaque bibliothèque en mode mise à jour sous forme de bandes magnétiques ;
- des listes de nouvelles acquisitions ;
- les rapports de traitement.

La conversion rétrospective des fichiers de bibliothèques

La conversion rétrospective est un aspect essentiel de la problématique d'informatisation des bibliothèques actuellement, particulièrement en France, car c'est un problème incontournable dans le cas d'une informatisation locale. C'est ce type d'opération qui représentera pendant encore longtemps l'essentiel de l'apport des données informatisées des bibliothèques étant donnée l'abondance des fonds à convertir et le faible volume des acquisitions courantes. Mais surtout les méthodes de conversion qui sont très efficaces, produisent énormément d'enregistrements dans un laps de temps relativement court. L'OCLC a mis au point

une grande diversité de méthodes de catalogage rétrospectif qui lui sont propres.

Pour compléter sa palette de méthodes de conversion rétrospectives, OCLC a conclu, en 1990, des accords de collaboration avec deux sociétés de service françaises spécialisées en saisie de données, la société JOUVE et la société AIC, pour que les services offerts par OCLC soient le mieux adaptés possible au contexte des bibliothèques françaises.

L'interrogation de la base OCLC

L'interrogation de la banque de données peut se faire de deux façons selon l'opération que l'on veut effectuer, recherche bibliographique ou catalogage.

L'interrogation classique par clés construites

L'interrogation traditionnelle par des clés construites, a été jusqu'à présent la seule façon d'interroger la banque de données. Cette procédure n'est pas simple à expliquer dans l'absolu, même si elle se mémorise très facilement. De plus, les indications que je donne sont forcément réductrices des possibilités du système, qui bien que de conception déjà ancienne, est en fait très sophistiqué.

Les clés d'interrogation sont :

- soit des identifiants numériques : numéro ISBN, ISSN, LC card number, numéro d'enregistrement dans la base OCLC, etc.
- soit des clés littérales construites artificiellement avec les premières lettres des zones d'accès : auteur, titre, ou auteur et titre. En dehors de ce premier argument de recherche, il est possible d'indiquer des arguments de recherche secondaires : dates, type de document désiré.

Cette interrogation a l'avantage d'être très économique et performante ; elle a été mise au point par des méthodes statistiques et les clés ont évolué depuis les années 70. Mais ce système, qui a ses avantages dans un contexte de catalogage, est peu adapté à d'autres applications, telles l'identification et le prêt interbibliothèques: En particulier on pouvait reprocher aux fameuses clés OCLC d'être des accès limités et mal compatibles aux notices. C'est pourquoi OCLC a développé un nouveau produit, EPIC, un étonnant outil de recherche documentaire.

L'interrogation dans le nouveau système EPIC

EPIC est un système d'interrogation documentaire de la base OCLC (en fait une copie de la base à jour à J -1). Cette interrogation peut s'effectuer par n'importe quel terme ou ensemble de termes combinés par des opérateurs Booléens et de proximité. Cette interrogation s'effectue sur tous les champs, ou uniquement sur ceux qui sont précisés par l'interrogateur. Celui-ci peut spécifier d'autres arguments de recherche, comme le type de document et l'année ou les années concernées ou exclues etc.

L'affichage est proposé avec ou sans les localisations et dans plusieurs formats, du plus simple au format complet en MARC. Les temps de réponse sont aussi rapides que dans l'interrogation traditionnelle.

Les coûts (hors personnel)

L'évaluation des coûts, quel que soit le système, est difficile à effectuer. Sur un même système, le coût peut varier du simple au double selon les situations considérées. En ce qui concerne le catalogage, le coût dépend essentiellement du nombre de

documents traités par rapport à la configuration de l'équipement utilisé. S'il est indéniable que l'utilisation d'OCLC est globalement économique, c'est cet aspect du coût qui a retenu le plus l'attention de la toute jeune Association des utilisateurs du réseau OCLC en France, AUROC. Les études entreprises ont montré, dans un premier temps, la nécessité d'affiner les paramètres. En effet, plus on étudie cette question et plus on s'aperçoit qu'il est difficile, en micro-économie, de cerner la notion de coût de la notice, soit créée, soit dérivée. Les paramètres sont nombreux et tous ne sont pas connus avec précision, en particulier parce que certains d'entre eux ne sont pas répercutés directement par le SUNIST qui est l'intermédiaire de nos bibliothèques vis à vis d'OCLC, en matière de factures. Mais surtout il a été constaté que les coûts évoluent avec la façon de travailler et l'expérience que les bibliothécaires ont du système. Les premières évaluations de coût, l'an dernier, allaient, tout compris, de 45 F à 75 F la notice. Reste à savoir ce qu'on entend par tout compris.

Pragmatique, l'association AUROC a décidé de mettre en place deux outils :

- 1 - un document permettant à une bibliothèque de prévoir le budget qui lui sera nécessaire pour couvrir ses coûts de catalogage, en prenant en compte tous les aspects, y compris le matériel et la formation pour les bibliothèques qui ne dépendent pas du Ministère de l'Education nationale ;
- 2 - une grille minimum commune de statistiques qui permettra de mieux surveiller, sur le long terme, l'évolution des coûts du catalogage.

Pour ce qui est du coût des télécommunications, l'avantage du système

OCLC est qu'il n'est nullement besoin d'installer une infrastructure de télécommunication. Le produit est aussi souple à mettre en oeuvre qu'un terminal classique. Le réseau utilisé est le réseau TRANSPAC. Cependant, les membres d'AUROC avaient constaté que les coûts de télécommunication pesaient relativement lourd sur le coût de la notice, lorsque la seule procédure disponible pour le catalogage courant était le catalogage constamment en ligne. Une étude, effectuée par le SUNIST pour remédier à cet inconvénient, a conclu à l'utilisation d'une ligne spécialisée entre Birmingham et le SUNIST permettant de réduire le coût propre aux télécommunications qui se situe entre 15 F et 32 F la notice par Transpac, à moins de 15,50 F la notice par la ligne spécialisée.

Cette ligne spécialisée se justifie d'autant plus maintenant qu'elle peut être intégrée au réseau des universités dont on parle au Ministère de l'Education Nationale. En Grande-Bretagne et en Hollande les bibliothèques OCLC utilisent déjà ce type de réseau dédié.

De plus, avec le nouveau logiciel de catalogage d'OCLC (que le poste de travail soit ou non complété par l'utilisation du CD-ROM), l'essentiel du travail est effectué en mode local, ce qui divise par 10 (au moins) le temps de connexion. Même en introduisant le prix de l'abonnement aux CD-ROM pour ceux qui les souhaitent, le coût à la notice va chuter considérablement.

Les autres activités d'OCLC

OCLC emploie les possibilités de son immense banque de données et de son réseau pour effectuer des prestations importantes et qui vont au-delà des activités strictement liées à la banque de données.

L'utilisateur d'OCLC a réellement conscience d'utiliser un système dont l'infrastructure est extrêmement solide et fiable.

Les activités directement liées à la banque de données sont :

- le prêt interbibliothèques, très semblable au modèle normalisé sur lequel a été conçu le prêt inter (PEB) français et auquel participent plus de 3700 bibliothèques ;
- le retraitement de fichiers, en vue de l'évaluation des collections ou pour des opérations particulières du type reclassification ;
- le système de télécommunications.

Les activités non liées directement à la banque de données.

OCLC fournit un certain nombre de services : assistances techniques, conseils, formation, recyclage...

OCLC commercialise des logiciels avec des matériels associés, et aussi des banques de données sur CD-ROM avec son propre logiciel de recherche documentaire.

Les activités de recherche et développement

Le bureau des recherches d'OCLC est un des centres de recherche en science de l'information les plus importants des Etats-Unis. L'équipe propre d'OCLC qui dirige les recherches comprend 38 personnes et l'énumération des thèmes de recherche, pour 1988/89, donne une bonne image de l'importance de ce centre.

Etudes propres à OCLC :

- application d'interconnexion de réseaux pour résoudre les problèmes de classification ;
- traitement automatique de l'architecture des documents et de leur balisage (SGML) ;
- contrôle bibliographique et architecture de documents dans des bases hypermédia ;

- logiciel d'assistance pour l'indexation des documents ;
- études des temps de traitement et des flux en catalogage ;
- dessin d'interfaces et dessin de base de données pour les documents électroniques ;
- ensemble d'outils pour le traitement des documents images ;
- détection des doublons ;
- enrichissement de l'accès à la notice bibliographique ; etc.

Etudes en coopération avec des institutions de recherche :

- conversion des données des bibliothèques universitaires en MARC ;
- principes de création des OPAC de troisième génération ;
- la classification dans l'âge informatique ;
- MERCURY : la bibliothèque électronique ;
- une approche syntaxique pour l'indexation automatique des livres ;
- l'utilisation des périodiques par les

étudiants : son implication sur la conception d'une interface pour un journal électronique ; etc.

Etudes financées par des bourses de recherche :

- amélioration de l'accès sujet par l'utilisation d'associations à partir d'une classification ;
- catalogage descriptif des publications cartographiques fondé sur une base de connaissance ;
- les relations entre la constitution des fonds de bibliothèques et les annonces des publications.

Parmi les évolutions remarquables de l'année 1989, il faut noter le rachat de Forest Press, ce qui signifie que la classification DEWEY, c'est aussi OCLC.

Il y a d'ailleurs quelques années, OCLC avait conduit une étude sur l'utilisation de la classification DEWEY comme aide à la recherche informatisée.

BIBLIOTHEQUES PARTICIPANT A OCLC EN EUROPE (en juillet 1989)

ALLEMAGNE	8
BELGIQUE	3
DANEMARK	11
ESPAGNE	7
FRANCE	20
GRANDE-BRETAGNE	65
GRECE	2
IRLANDE	8
ITALIE	1
LUXEMBOURG	0
PAYS-BAS	31
PORTUGAL	0
TOTAL Communauté Européenne	156
FINLANDE	2
SUEDE	3
SUISSE	1
NORVEGE	1
TOTAL EUROPE	164

Des études sont maintenant menées sur le catalogage et l'indexation assistés par des systèmes experts...

Tout ce travail de recherche est fondamental pour OCLC et les bibliothèques qui font partie de son réseau, car il est l'assurance de savoir évoluer en même temps que les outils technologiques et que la demande du public.

Le réseau des bibliothèques utilisant OCLC

Son extension géographique

Le réseau des bibliothèques participant à OCLC s'étend à 36 pays et comprend plus de 10 000 bibliothèques dans le monde.

En dehors de l'Europe occidentale et des Etats-Unis, l'OCLC est utilisé dans les pays suivants : Australie, Iles Barbades, Canada, République populaire de Chine, Costa Rica, Islande, Inde, Israël, Japon, Oman, Pakistan, Panama, Philippines, Porto Rico, Arabie Saoudite, Singapour, Taiwan, Tobago et Trinidad, Iles Vierges (US), Yougoslavie.

Importance d'OCLC dans l'intégration européenne

OCLC est un réseau de catalogage dont l'importance est reconnue non seulement en France, mais aussi en Europe. Tous les pays d'Europe ont des bibliothèques qui travaillent avec OCLC. L'intérêt de cette situation est que, devant l'hétérogénéité des pratiques de catalogage ou des formats de données, au-delà des normes officielles, seules les bibliothèques utilisant OCLC ont un langage commun. OCLC est donc paradoxalement, un ciment de l'intégration Européenne pour les bibliothèques. Les bibliothèques françaises, lorsqu'elles récu-

pèrent leurs données à partir d'un dérivation de données américaines peuvent conserver l'indexation matière en anglais, ce qui, sur le marché européen donne une plus grande valeur à celles-ci, que ce soit pour de l'échange de données ou de l'interconnexion de système.

Il y a une autre raison de voir en OCLC un facteur d'intégration européenne, c'est la raison technologique. En effet, la conception du système est conforme à la philosophie de l'OSI (Open System Interconnection) et toutes les évolutions techniques se font dans ce sens. OCLC est, dès à présent, en situation d'intégrer toutes les interfaces normalisées à venir, non seulement entre ordinateurs hétérogènes, mais aussi entre applications hétérogènes. De ce fait, il place les bibliothèques de son réseau dans un processus d'avenir.

Enfin, en dehors de la British Library, seul OCLC, en Europe, s'intègre dans le processus économique de "création/traitement/distribution" des données bibliographiques, qui prend sa source dans la mise en place du programme IFLA du Contrôle Bibliographique Universel (CBU). Les bibliothèques qui travaillent avec OCLC bénéficient donc d'une place privilégiée dans le marché de l'information, lequel est une préoccupation majeure de la DG XIII à la Commission Européenne.

La situation des services de l'OCLC en France

En France, quatre bibliothèques seulement utilisaient les services de l'OCLC en 1986. C'est à cette date que le Ministère de l'Education Nationale décida de passer un contrat avec l'OCLC pour que les bibliothèques universitaires emploient ses services de catalogage et puissent ainsi rattraper leur retard dans la constitution de fichiers informatisés

en format MARC.

C'est pour cela que le Ministère a financé l'achat des données par le SUNIST, serveur bibliographique national mis en place par le Ministère, et a fourni le personnel destiné à la gestion du réseau et à la formation des bibliothécaires.

Si la volonté politique du Ministère était claire, les universités restaient libres d'adhérer ou non aux services de l'OCLC. Or l'utilisation de l'OCLC pour les bibliothèques françaises bien qu'elle comporte des avantages nombreux, comporte aussi quelques contraintes pour des bibliothèques aux procédures manuelles et non anglophones. En effet, les bibliothécaires doivent apprendre d'un seul coup, le format MARC, les règles de catalogage AACR-2, ils doivent traduire les vedettes dans une forme française selon les fichiers d'autorités de la Bibliothèque Nationale et enfin, ils doivent changer de classification de libre accès car la plupart utilisaient la CDU. Aussi la progression des adhésions a-t-elle été moins rapide que les prévisions optimistes du Ministère ne le laissait croire.

Cependant, la croissance du nombre des bibliothèques utilisant le catalogage courant a été importante et régulière de 1987 à aujourd'hui, bien que le recyclage professionnel soit indispensable en raison des contraintes mentionnées plus haut. Aujourd'hui, ce sont 20 bibliothèques qui ont adhéré à OCLC parmi lesquelles 7 effectuent une conversion rétrospective de leur catalogue manuel. Pour 1991, 5 nouvelles bibliothèques sont déjà prévues.

En 1989, la scène politique change.

Le Ministère de l'Education Nationale, voulant rendre les universités plus indépendantes dans leurs choix techniques, a décidé de rompre le contrat avec OCLC pour ne plus être un

acteur direct dans les relations entre l'OCLC et les bibliothèques. C'est pourquoi il a transféré la plupart de ses responsabilités à l'Association des utilisateurs du réseau OCLC en France (AUROC) avec des moyens financiers et en personnel. AUROC devient donc l'interlocuteur privilégié de l'OCLC pour la France. C'est AUROC qui organise le réseau des bibliothèques, qui forme les personnels, qui distribue l'information et qui assure la promotion des services de l'OCLC en France.

Le fonctionnement du réseau des bibliothèques OCLC en France sera désormais réglé par plusieurs contrats :

- un contrat entre l'OCLC, AUROC et le Ministère de l'Education Nationale qui indique le cadre général de la coopération, fixe les circuits d'information et les responsabilités respectives et montre que l'Etat ne se

désintéresse pas de l'avenir de l'OCLC en France ;

- un contrat entre le Ministère et l'association AUROC qui règle les modalités de la contribution financière de l'Etat ;

- un contrat entre l'OCLC et chaque membre d'AUROC pour que les bibliothèques puissent utiliser et payer les services de l'OCLC.

Cette nouvelle organisation a l'avantage de permettre à AUROC de faire la promotion de tous les services de l'OCLC et pas seulement du catalogue. Elle a aussi l'avantage de pouvoir s'adresser à tous les types de bibliothèques et d'institutions, pas seulement aux établissements de l'Enseignement supérieur.

Une progression continue de l'impact des services de l'OCLC en France est donc à prévoir dans les années à venir.

Les bibliothèques membres

Lorsque la première bibliothèque universitaire a adhéré à OCLC en 1987, les quatre bibliothèques qui travaillaient, en France, avec OCLC étaient Synthélabo, l'INSEAD, L'Agence internationale de l'énergie et l'American University in Paris. Plusieurs établissements du type grandes écoles sont fortement intéressés.

Hors les Bibliothèques universitaires, OCLC a aussi de quoi séduire, quelle que soit la taille de l'établissement, car son module de catalogage peut s'installer immédiatement, sans aucun investissement autre qu'un banal poste de travail.

Il faut également rappeler que la Bibliothèque Nationale utilise le système de prêt interbibliothèques d'OCLC.

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES EFFECTUANT LE CATALOGAGE COURANT AVEC OCLC

Bibliothèque de l'Université de Paris IX (Dauphine)	CADIST	sept 1987
Bibliothèque de l'Université de Nice		nov 1987
Bibliothèque de l'Université de Technologie de Compiègne		déc 1987
Bibliothèque Interuniversitaire de Lille		janv 1988
Bibliothèque Interuniversitaire Cujas	CADIST	mars 1988
Bibliothèque de l'Université d'Aix-Marseille 2		juin 1988
Bibliothèque Interuniversitaire d'Art et Archéologie	CADIST	juin 1988
Bibliothèque de l'Université Paris Sud (Orsay)	CADIST	sept 1988
Bibliothèque du Musée de l'Homme	CADIST	déc 1988
Bibliothèque de l'Université Paris Sud (Chatenay)		janv 1989
Bibliothèque de l'Université d'Avignon		fév 1989
Bibliothèque de l'Université de Toulon		mars 1989
Bibliothèque Interuniversitaire des Langues Orientales		sept 1989
Bibliothèque Interuniversitaire de Jussieu	CADIST	oct 1989
Bibliothèque de l'Université de Chambéry		nov 1989
Bibliothèque de l'Université de Paris Sud (Sceaux)		janv 1990
Bibliothèque de l'Université de Poitiers	CADIST	fév 1990
Bibliothèque du Museum National d'Histoire Naturelle	CADIST	mars 1990
Bibliothèque Interuniversitaire de Lyon (Santé)	CADIST	mai 1990
Bibliothèque du Bur. de Recherche Géologique et Minière (Orléans)		sept 1990

La formation et la documentation

La formation est effectuée par une personne, sur chaque site pour tous les catalogueurs en trois modules dont le premier comprend le recyclage nécessaire au personnel de la bibliothèque et permet de créer une équipe homogène.

La documentation est distribuée gratuitement à chaque site au début de sa formation. Elle est abondante et bien faite. Tous les documents usuels ont été traduits en français par la BUTC et le vocabulaire en a été contrôlé. De plus, les utilisateurs d'OCLC bénéficient en permanence d'une abondante et intéressante documentation courante.

Enfin, une messagerie permet au réseau des coordinateurs de s'informer mutuellement très rapidement.

CONCLUSION

Les réseaux de catalogage comme les systèmes locaux vivent depuis un an une période difficile de reconversion informatique totale. Pour ne parler que des grands réseaux, cette reconversion est extrêmement difficile et dangereuse pour leur survie. Aux Etats-Unis, WLN n'a pas réussi sa mutation.

Par contre RLIN et OCLC sont en train d'achever la leur, ce qui n'était pas si évident en 1987, mais qui leur permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

B.U. AYANT (OU AYANT EU) UN CONTRAT DE CONVERSION RÉTROSPECTIVE AVEC OCLC

Bibliothèque de l'Université de Metz
Bibliothèque de l'Université de Nice
Bibliothèque de l'Université de Technologie de Compiègne
Bibliothèque de l'Université de Paris Sud (Orsay)
Bibliothèque de l'Université d'Avignon
Bibliothèque de l'Université de Marseille 2
Bibliothèque de l'Université de Paris IX (Dauphine)
Bibliothèque interuniversitaire Cujas

En choisissant, en juin 1990 de signer avec l'OCLC, un accord d'affiliation, UTLAS qui apparaissait il y a quelques années, comme un compétiteur possible devient un réseau régional de l'OCLC pour le Canada.

En Europe, LASER (Grande-Bretagne) est en train d'effectuer sa reconversion, SIBIL (Suisse) étudie comment effectuer la sienne de même que PICA (Pays-Bas).

Pour une bibliothèque française, l'utilisation d'un réseau de catalogage est une procédure incontournable à moyen terme. Or attendre est sans doute la pire des solutions. Alors comment faire le choix d'un réseau de catalogage puisqu'il doit être fait ? Celui-ci doit dépendre essentiellement du bénéfice économique et intellectuel que veut en retirer la bibliothèque candidate, non seulement immédiatement, mais à plus long terme. Il est donc la résultante de facteurs multiples, quelquefois difficilement pondérables, mais

qui sont néanmoins fondamentaux :

- le taux de recouvrement de son fonds propre avec la base envisagée ;
- le degré d'efficacité et de fiabilité du système dans les 10 ans à venir ;
- le degré d'intégration dans le marché de l'information au niveau de la communauté nationale et internationale ;
- le degré d'intégration des données dans les systèmes locaux de gestion de bibliothèque ;
- le degré d'assistance technique et de documentation pour l'ensemble des fonctions utilisées (règles de catalogage et d'indexation, format de saisie et format d'échange, méthodes d'organisation, autant que pour le système lui-même) ;
- enfin le coût. Ce paramètre, pour être très important, ne vient qu'en dernier. Car même si le coût du catalogage sur OCLC est très compétitif à court terme et le meilleur choix pour le long terme, l'essentiel du coût de catalogage est un coût en personnel (80%). Il faut donc tenir compte avant tout de la méthode de travail.

**L'intervention de Maggy Pézeril,
directeur de la BIV à Montpellier :**
"Sibil ; un réseau, une base" paraîtra dans le N°150